

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2018

En session ordinaire

COMPTE RENDU

Présents :

Mme Sabrina MARTIAL
Mme Laëtitia DENIS
Mme Christelle SOUCHET
Mr Dominique COTTIER
Mr Jean-François DENIS
Mr Gérard DURIVEAU
Mr Loïc GIBEAUD
Mr Stéphane GUILLON
Mr Rémy SOULET

Absent excusé :

Mr Gérard BOISGARD (pouvoir donné à Mme Christelle SOUCHET)

***Approbation du compte rendu du 30 octobre 2018 :** le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

***Désignation d'un secrétaire de séance :** Mme Christelle SOUCHET est nommée secrétaire de séance.

1 – Décision modificative n°3-2018 ; virement de crédits :

Mr le maire informe le conseil qu'il manque des crédits au compte 2183-101 pour régler l'achat du PC du secrétariat, et au compte 2111 pour l'achat du terrain jouxtant le parking de la Mairie, il y a donc lieu d'effectuer le virement de crédit suivant :

INVESTISSEMENT	Dépenses
D 020	-2000.00 €
D 2111	+800.00 €
D 2183 – opération 101 (Acquisition matériel informatique)	+1200.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

-APPROUVE la décision modificative n°3-2018

2 – Convention relative à la réalisation d'une activité citoyenne dans le cadre de l'opération « le permis de conduire, levier pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes » :

Mr le Maire indique que sur le même principe que pour les allocataires du RSA, le département a mis en place une action spécifique d'aide à l'obtention du permis de conduire en faveur des jeunes en difficulté et en partenariat avec la Mission Locale Sud Vendée. Parallèlement et dans le souci de favoriser leur insertion professionnelle ces jeunes âgés de dix-huit à vingt-cinq ans sont sollicités pour réaliser une activité citoyenne auprès d'un organisme public ou d'une association caritative à hauteur de 60 heures.

Cette action a été proposée à une jeune personne de la commune de Bouillé-Courdault. Cette administrée souhaiterait réaliser ses 60 heures d'activité citoyenne sur la collectivité de Bouillé-Courdault.

Mr le Maire propose d'accepter sa demande pour effectuer les tâches suivantes :

- Aide à la cantine scolaire avec Mme Natacha POUZET, agent communal, responsable de la cantine.
- Petits travaux de classement au secrétariat de mairie (à titre occasionnel).

Mr le Maire donne lecture de la convention qui doit être signé entre le Département, la Mission Locale Sud Vendée, la commune de Bouillé-Courdault, et l'attributaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

-ACCEPTE les termes de la convention

-AUTORISE Mr le Maire à signer ladite convention

3 – Salon des Maires ; remboursement des frais de transport :

Mr le Maire rappelle à l'assemblée l'organisation du congrès et salon des maires chaque année par l'association des maires de France.

La participation à cette manifestation faisant partie des missions assignées aux maires et aux maires adjoints dans l'intérêt des affaires communales, le remboursement des frais afférents doit être liquidé sur la base des frais réels, avec présentation d'un état de frais, au vu d'une délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention

-DECIDE la prise en charge des frais de transport soit la somme de 135.80 €

-AUTORISE le règlement de cette dépense au compte 6532 du budget communal.

4 – Demande de subvention par les directrices d'école pour un séjour scolaire :

Mr le Maire informe le conseil de la demande de subvention de l'équipe éducative du RPI Oulmes Bouillé-Courdault pour un voyage scolaire de deux jours (du 29 au 30 avril 2019) au port du Bec à Bouin. Ce séjour concerne les élèves de CP-CE1 et CE1-CE2 soit un effectif de 52 élèves actuellement. Il s'inscrit dans le programme de l'école élémentaire, en lien avec le projet d'école 2018-2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

-DÉCIDE d'octroyer une subvention de 10 € /élève

5 – Divers :

** Compte rendu de la réunion de la commission jeunesse du 13 novembre 2018.*

Pour les réunions de jeunes en intérieur, la commission jeunesse s'est dite favorable à l'utilisation de la salle du haut à la salle des fêtes.

Pendant l'hiver, le vendredi soir éventuellement, une (ou plusieurs) soirée(s) de jeux de société pourraient être organisées pour petits et grands.

** Compte rendu de la commission bâtiment du 19 novembre 2018 :*

La commission a choisi l'entreprise SOURISSEAU pour la réfection des sols et murs du secrétariat de mairie.

Présentation de la première esquisse de la future salle des fêtes.

** Réunion de concertation avec les parents d'élèves pour l'avenir du RPI Oulmes/Bouillé-Courdault :*

Mr le Maire indique qu'il serait souhaitable de programmer une réunion de concertation avec les parents d'élèves de Bouillé-Courdault inquiets de l'avenir du RPI Oulmes/Bouillé-Courdault par rapport à la fusion de la commune de Nieul sur l'Autise et d'Oulmes. Cette rencontre pourrait être programmée le 11 décembre prochain à 19h00 à la salle des fêtes. La majorité du conseil approuve cette proposition.

La secrétaire,

Christelle SOUCHET

Le Maire,

Stéphane GUILLON

